

DELSOL

LA QUALITÉ DE LA RELATION

AVOCATS

# Licenciement économique et alternatives

PARIS



# Sommaire

- Le programme
- Les informations pratiques
- Nos formateurs
- Bulletin d'inscription



# Le programme

## OBJECTIF

Cette formation vous permettra d'appréhender les règles en matière de licenciement économique, nécessitant ou non un plan de sauvegarde de l'emploi. Elle sera également l'occasion de considérer les accords ouverts aux entreprises en matière de rupture collective du contrat de travail : la rupture conventionnelle collective, les accords de performance et le plan de départ volontaire autonome.

### Prérequis :

Connaissances RH



### Les règles communes du licenciement économique

- Le motif économique : la cause économique et les conséquences sur l'emploi
- Le cadre d'appréciation
- L'ordre des licenciements
- L'obligation de reclassement et priorité de réembauchage
- Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- Le congé de reclassement

### Le licenciement économique individuel

- Entretien préalable
- Notification du licenciement
- Information de l'administration

### Modalités pédagogiques

- Questionnaire préalable pour cibler vos attentes et adapter le contenu au plus près de vos attentes
- Cas pratiques, exemples concrets
- Pédagogie apprenante favorisant l'échange entre participants et stagiaires
- Support remis à l'issue de la formation

### Le licenciement économique de moins de 10 salariés sur 30 jours

- L'information et consultation des représentants du personnel
- La procédure de licenciement

### Le licenciement économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours

- Les règles dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Les règles dans les entreprises de moins de 50 salariés

### Le plan de sauvegarde de l'emploi

- Son contenu et sa mise en œuvre
- La procédure d'homologation ou de validation de la DIRECCTE
- La consultation des représentants du personnel
- L'intervention de la DIRECCTE tout au long de la procédure.

### Les accords de rupture et de développement de l'emploi

- Accords de rupture collective ou « rupture conventionnelle collective »
- Accords de performance
- Plan de départ volontaire autonome (régime et comparaison avec la RCC)





# Informations pratiques



## LIEU

DELSOL Avocats  
4bis, rue du  
Colonel MOLL,  
75017 PARIS

## PUBLIC CONCERNÉ

DRH, RRH, ...

## TARIFS

380 € HT par  
participant

Limité à 12  
participants

## Evaluation de la formation

- Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation
- Evaluation de l'action de formation à chaud, à l'issue de la formation, mesurant la satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de formation sur demande



# Droit social - Protection sociale

Mathilde GARRIGUE, Avocat collaborateur



Mathilde GARRIGUE intervient pour toutes les questions relatives aux problématiques individuelles ou collectives du droit social, en conseil comme en contentieux.

Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- égalité de traitement,
- durée du travail,
- transfert des contrats de travail,
- travail dissimulé.

Mathilde a prêté serment en 2017. Elle a rejoint le cabinet DELSOL Avocats en décembre 2018.

Auparavant, elle a exercé au sein des cabinets DS Avocats avec Elsa LEDERLIN, et FROMONT BRIENS. Elle avait déjà effectué plusieurs stages en entreprise (SFR) et en cabinets d'avocats (MAGENTA, BIGNON-LEBRAY).

[mgarrigue@delsolavocats.com](mailto:mgarrigue@delsolavocats.com)

- CAPA (2017)
- Master II juriste d'entreprise (Université TOURS)
  
- Langues : français, anglais (couramment)



# Droit social - Protection sociale

Raphaëlle LEROY, Avocat collaborateur



[rleroy@delsolavocats.com](mailto:rleroy@delsolavocats.com)

Raphaëlle LEROY assiste les clients dans le domaine des relations individuelles et collectives de travail tant en conseil qu'en contentieux.

Elle intervient également dans le cadre d'audits préventifs et d'acquisition ainsi que sur des restructurations et réorganisations d'entreprises.

Elle rédige régulièrement des articles pour la revue Jurisprudence Sociale LAMY.

Avant de rejoindre le cabinet DELSOL Avocats, elle a effectué plusieurs stages en entreprises et au sein des cabinets FIDAL et FROMONT BRIENS.

- CAPA (2016)
- Master II Droit des Affaires
- DJCE et Certificat de spécialisation en Droit Social
  
- Langues : français, anglais



# Droit social - Protection sociale

Caroline MARGERIN, Avocat collaborateur



[cmargerin@delsolavocats.com](mailto:cmargerin@delsolavocats.com)

Caroline MARGERIN intervient pour toutes les questions relatives aux problématiques individuelles ou collectives du droit social, en conseil comme en contentieux.

Elle a rejoint le Département Social du cabinet DELSOL Avocats en janvier 2017.

Auparavant, elle a exercé au sein des cabinets GALION et BRL Avocats. Elle avait déjà effectué plusieurs stages en entreprise (AIR LIQUIDE SA) et en cabinets d'avocats (MGG Legal, CAPSTAN).

- CAPA (2014)
- Master II Droit et Sciences du Travail Européen (Université TOULOUSE), incluant un semestre au sein de l'University College of DUBLIN
- Langues : français, anglais (couramment)



# Droit social - Protection sociale

Philippe PACOTTE, Associé



[ppacotte@delsolavocats.com](mailto:ppacotte@delsolavocats.com)

Philippe PACOTTE est co-responsable du département « Droit social - Protection sociale », au bureau de Paris.

Il a acquis une solide expérience :

- des opérations de restructuration et des projets internationaux, intégrant tant l'ingénierie propre à sa matière que la conscience des synergies nécessaires avec les départements « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et « Droit fiscal » : transferts de siège, fusions, LBO, réorganisation d'activités, « due diligences » relatives aux audits d'acquisition ou de cession, etc.,
- du suivi quotidien de l'ensemble de la gestion sociale,
- des dispositifs de protection sociale complémentaires,
- des problématiques de temps de travail,
- des contentieux individuels ou collectifs du travail,
- de la contestation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le contentieux général et technique de la sécurité sociale.

Il intervient plus particulièrement pour le compte de grandes entreprises françaises et internationales.

Il a été pendant dix ans collaborateur en droit du travail au sein de grands cabinets parisiens, français et anglo-saxons, tels que BARTHELEMY (1996 - 1998), Paul HASTINGS (1998 - 1999), LATHAM & WATKINS (1999 - 2005) ; il a ensuite exercé en qualité d'associé, responsable du département Droit du travail, au sein d'ARES Avocats (2005 - 2009), avant de rejoindre DELSOL Avocats en septembre 2009.



- DESS Droit et Pratiques des Relations de Travail (Faculté de MONTPELLIER)
- Langues : anglais (couramment)

- animateur de formations professionnelles et séminaires destinés aux acteurs du monde du droit du travail, et des formations internes au sein des entreprises.
- Chargé de cours de droit du travail à l'Université PARIS VIII (3ème cycle).
- Ancien administrateur du cabinet.





**Titre de la formation**

**Lieu :**

Paris

**Date :**

/ /

## Commanditaire / Responsable Inscription

Société / Organisme :

N° SIRET :

NAF :

Effectifs :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Email :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mobile :

## Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) :

N° TVA Intracommunautaire :

**Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :**

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Le

Nom et qualité du signataire :

## Stagiaires

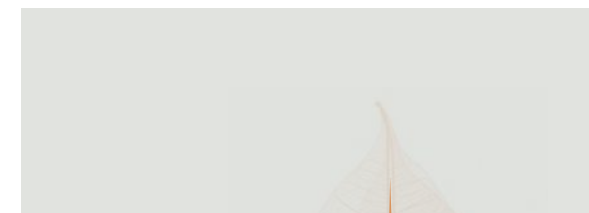
Nom	Prénom	Fonction

## Frais de participation

Inscription:

(Coût unitaire) \_\_\_\_\_ HT x (nombre de stagiaires) \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ € HT

## Cachet et signature obligatoires



## Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré inscription. Dès réception du bulletin, une convention de formation sera adressée au Commanditaire accompagnée d'une facture. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation. Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires de la lettre d'information du département Sciences du vivant de Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.